

École St-Gérard - Conseil d'établissement
Procès-verbal de la rencontre du 24 Septembre 2025
Heure : 18 h 30
Lieu : Local 327

Parents présents: Ophélie Rivière, Karine Brunet, Nicolas Sangaré, Pascale Savage-Blanchard, Marie-Joëlle Carbonneau et Jonathan Brassard-Potvin
Parents absents : Alexandra Dumont et Smaili Mouloud
Parents substitués : Élise Labonté-Lemoyne et Laurence Bourret
Enseignants: Lorraine Forget-Gagnon et Dominique Aubin
Enseignants absents: Tristan Goguen et Olivier Therien-Laforest
Professionnel : Caterina Del Busso
Représentante service de garde : Siham Chileg
Directrice: Jacinthe Nolin

1. Ouverture de la séance

1. 1.1 Ouverture à 18h40
- 1.2 Mot de bienvenue, présentation des membres
- 1.3 Quorum
- 1.4 Nomination d'un(e) secrétaire et d'un gardien de temps
- 1.5 Élections officielles à la Présidence et à la Vice-Présidence (Présentation des rôles et la durée du mandat)

Après discussion, Pascale Savage-Blanchard propose l'élection de Marie-Joëlle Carbonneau au poste de présidente du conseil d'établissement.
Élue à l'unanimité (**résolution # 1-2025-09-24**)

- 1.6 Nomination membre de la communauté

Le Patro Villeray s'organise à l'interne pour mandater quelqu'un pour venir aux rencontres du comité (nom de la personne à confirmer). Le Conseil confirme son intérêt à conserver un membre du Patro pendant les rencontres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par J Nolin.

J Nolin propose l'ajout du point 13 à l'ordre du jour : Nouvelle réglementation sur le civisme et interdiction du cellulaire La proposition est appuyée par Karine Brunet et adoptée à l'unanimité (**Résolution # 2-2025-09-24**)

3. Lecture et adoption du procès-verbal tenue en juin 2025

Lecture et proposition du procès-verbal de juin 2025 par J Nolin. Pascale Savage-Blanchard appuie son adoption.

Adoptée à l'unanimité. (**Résolution # 3-2025-09-24**)

4. Suivi du procès-verbal de Juin 2025

Rappel que le Conseil avait en juin 2025 suggéré de présenter toutes les sorties des journées pédagogiques du service de garde en octobre afin d'en informer les parents en début d'année, tout en spécifiant que les sorties peuvent être assujetties à des changements.

5. Retour et procès-verbal de l'A.G. du 9 septembre 2025

Analyse de la présentation des enseignants lors de l'Assemblée générale annuelle : cet ajout n'a pas fait venir plus de parents. L'assemblée s'est bien passée. Pas d'OPP cette année.

6. Parole au public

Pas de public

7. Fonctions du CÉ, synthèse des fonctions et pouvoirs du CÉ (formations)

J Nolin présente les formations pour les fonctions du CÉ ainsi que le document de propositions du calendrier/sujet d'intérêt. Tous les documents sont disponibles dans l'onglet Généralités sur Teams.

8. Études des dossiers

8.1 Formulaire de déclaration d'intérêts

Document à télécharger, remplir et retourner par courriel à J Nolin.

8.2 Règles de la régie interne 2025-2026

Présentation des règles de la régie interne 2025-2026 par J Nolin. Le document est disponible dans l'intranet du CSSDM. Dominique Aubin propose et Karine Brunet appuie le maintien de la fin du mandat d'un membre du CÉ après trois absences consécutives au CÉ.

Adoptée à l'unanimité (**Résolution # 8-2025-09-24**)

8.3 Contenus obligatoires du bien-être

Contenu pour développement social au niveau du bien-être. Intégration au plan de lutte. Déjà bien intégré au primaire. Planification va être soumise plus tard aux parents.

8.4 Mise à jour de notre Plan de lutte

Gabarit remis par le ministère de l'Éducation. Un résumé sera à mettre sur le site web et devra être adopté lors d'un Conseil d'établissement. Il sera beaucoup plus élaboré et par étape.

8.5 Calendrier des rencontres 25-26

Lorraine Forget-Gagnon propose une rencontre supplémentaire en octobre pour parler du plan de l'anglais enrichi. Les dates retenues pour les rencontres du CÉ 2025-2026 sont les suivantes : 23 Octobre, 10 Novembre, 8 Janvier, 12 Mars, 28 Avril et 4 Juin. Les rencontres sont à 18 :30. Élise Labonté-Lemoyne propose l'adoption du calendrier des rencontres du CÉ 2025-2026. Adoptée à l'unanimité (**Résolution # 8-2-2025-09-24**).

9. Sorties éducatives

Présentation des sorties déjà approuvées. Après discussion des différentes sorties et sur proposition de Karine Brunet et appui de Élise Labonté-Lemoyne, les sorties éducatives suivantes sont adoptées à l'unanimité (**Résolution # 9-2025-09-24**) :

- Maison théâtre
- Fonderie darling
- Centre PHI
- Cross-country
- Voyage à Québec
- Classe verte (2 nuits) 280\$/enfants en 3 versements. Après un sondage, la majorité des parents des classes sont en accord de payer. La vente de légumes fermentés. Lien avec CCQ avec le camp Mariste (aller là pour les féliciter de l'implication sociale.
- Journée pleine air : Ce n'est pas le fond 4 qui va payer au complet. Il va y avoir du financement (environ la moitié) Ensemble on bouge et un autre fonds.
- Super Aquaclub

Activité o-ton pour ramasser argent pour ensemble de l'école pour : 4^e année visite à Québec, 5^e année camp Mariste et 6^e année sortie surprise.

Proposition différente pour la maternelle à la 3^e année (5-8 Juin). Le Conseil est d'accord d'aller vers cette suggestion. Comme certains détails restent à confirmer, la résolution sera adoptée ultérieurement.

10. Campagnes de financement

J Nolin va faire une résolution pour les campagnes de financement
Élise Labonté-Lemoyne suggère d'informer les parents pour les campagnes de financement vu qu'on n'a pas d'OPP.

Les campagnes prévues sont :
Cinéma Vocabul-o-thon Course
Collation et calendrier

11. Plan local des mesures d'urgence

Ce point est reporté au prochain Conseil d'établissement. Le plan local des mesures d'urgence est à jour.

12. Location du gymnase

J Nolin informe que le gymnase de l'école est loué après 19 h au Patro Villeray, l'école Lucien Pagé et la Ville de Montréal.

13. Nouvelle réglementation civisme et interdiction cellulaire

J Nolin rappelle le contexte de cette nouvelle réglementation du ministère et elle nous présente les liens envers le civisme et le vouvoiement en 2026. Le code vestimentaire revient avec le code ministériel.

Élise Labonté-Lemoyne propose de retirer le point 9 concernant la tenue vestimentaire.

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2025, le ministre de l'Éducation a édicté le Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire (ci-après « Règlement ») ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduite visées à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver les règles de conduite proposées par le directeur de l'école et élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE les règles de conduite sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école et qu'elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà modifié les règles de conduites de l'école afin d'interdire le cellulaire en tout temps et en tout lieu (à l'intérieur, à l'extérieur des bâtiments de l'école et lors de sorties scolaires);

CONSIDÉRANT QUE les sanctions et gestes réparateurs sont déjà intégrés à notre code de vie;

IL EST PROPOSÉ, par Élise Labonté-Lemoyne :

DE MODIFIER les règles de conduite de l'école afin d'y inscrire le contenu suivant :

CIVISME

Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, ils doivent :

1° respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;

2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;

3° ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;

4° vouvoyer le personnel de l'école ;

5° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;

6° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;

7° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;

8° prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;

Adoptée à l'unanimité **Résolution #13_2025-09-24**

14. Droit de parole aux membres du Conseil

14.1 Directrice

Mot de remerciements

14.2 Enseignants

Non

14.3 Personnel de soutien

Non

14.4 Parents

Non

14.5 Membres de la communauté

Non

15. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21h20.

Signatures :



Marie-Joëlle Carbonneau,
Présidente



Jacinthe Nolin,
Directrice



12/12/20

12/12/20